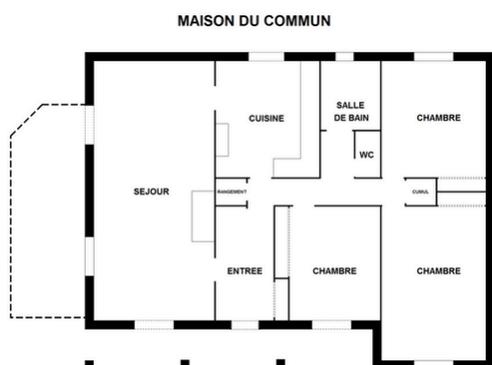


L'ACCUEIL À LA MAISON DU COMMUN

LE FONCTIONNEMENT

Grâce au partenariat entre l'Artdam et la [ville de Longvic](#), cette dernière propose un lieu d'hébergement aux compagnies accueillies dans le cadre de cet appel à création : la Maison du Commun.



Seuls les fluides sont à votre charge, à raison de **15€ht par personne et par semaine**.

A prendre en compte (car pas de dérogation possible) :

[La maison n'est pas adaptée aux bébés ni enfants.](#)

De plus, [les animaux](#), même les plus petits et les plus gentils, [ne peuvent pas être accueillis](#) dans le logement ni à l'extérieur de celui-ci.

L'ÉQUIPEMENT

La maison peut héberger maximum **8 personnes**.

Elle comprend :

- une chambre de 4 lits simples
- une chambre de 3 lits simples
- une chambre avec un lit double
- 1 salle de bain avec baignoire
- des toilettes séparées
- 1 grande cuisine équipée (vaisselle incluse)
- 1 séjour avec grande table
- 1 grande véranda pouvant servir d'espace de travail
- 1 hall
- 1 grande cour jardinée pour stationner vos véhicules



[Le linge de maison \(serviettes et draps\)](#) ainsi que [le ménage de fin de séjour](#) sont à prévoir par l'occupant.